

No : R-4004-2017

GAZIFÈRE INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec J8V 3P8

(ci-après appelée la « Demanderesse » ou « Gazifère »)

DEMANDE D'AUTORISATION À L'ÉGARD D'UN PROJET D'EXTENSION DU RÉSEAU DE GAZIFÈRE INC.

(« PROJET LE PLATEAU – PHASE 51 »)

(Article 31 (5) et 73 (1) et (2) de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, L.R.Q. c. R-6.01 et article 1, 1^{er} alinéa, par. 1 d), du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*, L.R.Q. c. R-6.01, r. 0.04.1)

AU SOUTIEN DE LA PRÉSENTE DEMANDE, LA DEMANDERESSE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Elle est un distributeur de gaz naturel et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (la « Régie ») en vertu des dispositions de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la « Loi »);
2. En vertu de l'article 73 de la Loi, la Demanderesse doit obtenir l'autorisation de la Régie, aux conditions et dans les cas qu'elle fixe par règlement, pour étendre ou modifier son réseau de distribution et pour acquérir ou construire des immeubles ou des actifs destinés à la distribution;
3. Selon les termes du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le « Règlement »), la Demanderesse doit obtenir cette autorisation pour acquérir ou construire des immeubles ou des actifs destinés à la distribution ainsi que pour étendre ou modifier son réseau de distribution de gaz naturel dans le cadre d'un projet d'un coût de 450 000 \$ et plus;
4. Le 28 février 2017, Gazifère informait la Régie de son intention de déposer la présente demande en raison d'une révision à la hausse des coûts du projet d'extension de réseau appelé Projet Le Plateau – Phase 51 (le « Projet »), en cours de réalisation, et ce, au-delà du seuil de 450 000\$ prévu au Règlement, tel qu'il appert de la lettre déposée comme pièce GI-4, document 1;
5. Les coûts initiaux du Projet, évalués à moins de 450 000\$ avant d'entreprendre les travaux, ont été inclus dans l'enveloppe budgétaire des investissements en capital soumis à la Régie dans le cadre des dossiers tarifaires 2016 (R-3924-

- 2015) et 2017 (R-3969-2016) de Gazifère et autorisés par cette dernière aux termes des décisions D-2016-014 et D-2017-028 (première autorisation);
6. À la lumière de ce qui précède, Gazifère s'adresse à la Régie afin d'obtenir une seconde autorisation à l'égard du Projet;
 7. Tel qu'exposé à la pièce GI-1, Document 1, le Projet consiste à étendre le réseau de distribution de Gazifère afin de raccorder des unités d'habitation situées dans la phase 51 du développement résidentiel du secteur Le Plateau à Gatineau;
 8. Les objectifs visés par le Projet, sa description ainsi que les analyses, données et renseignements requis par la Loi et le Règlement afin de soutenir la présente demande apparaissent aux pièces GI-1, document 1, à GI-3, document 1;
 9. La Demanderesse évalue les coûts globaux du Projet à 653 336 \$, tel que plus amplement détaillé à la pièce GI-1, document 1;
 10. La Demanderesse prévoit que le Projet aura un taux de rendement interne de 14,3% et une valeur actuelle nette de 851 194 \$, tel que détaillé à la pièce GI-3, Document 1;
 11. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande;

AUTORISER le projet, tel que décrit aux pièces GI-1, document 1, à GI-3, document 1.

Montréal, le 9 mai 2017

MILLER THOMSON sencrl
Procureurs de la Demanderesse
Me Louise Tremblay
1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau
3700
Montréal, (Québec) H3B 4W5
Téléphone : (514) 871-5476
Télécopieur : (514) 875-4308
Courriel : ltremblay@millerthomson.com

GAZIFÈRE INC.
Demanderesse
706, boulevard Gréber
Gatineau, (Québec) J8V 3P8
Téléphone : (819) 776-8812
Télécopieur : (819) 771-6079
Courriel : jean-benoit.trahan@gazifere.com